

Communiqué
Emis par le Secrétariat Général
Du Saint Synode du Patriarcat grec-orthodoxe
d'Antioche et de tout l'Orient

*Session Extraordinaire du Saint Synode -- Sous la présidence du
Patriarche Jean X d'Antioche - Institut de théologie Saint Jean
Damascène (BALAMAND) --- 29 avril 2014*



Le Saint Synode du Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche s'est réuni le mardi 29 avril 2014 en session extraordinaire à l'Institut de théologie orthodoxe Saint Jean Damascène à BALAMAND sous la présidence de Sa Béatitude le Patriarche Jean X et en présence des métropolitains : Georges (MONT LIBAN), Jean (LATAKIEH), Elie (BEYROUTH), Elie (HAMA), Saba (HAURAN), Georges (HOMS), Ephrem (TRIPOLI), Ignatios (FRANCE) et Isaac (ALLEMAGNE). Ont également pris part aux travaux du Synode, les évêques Moussa (KHOURY), Ghattas (HAZIM), Costa (KAYAL), Athanasios (FAHD), Dimitri (CHARBAK), Elie (TOHME), Nicolas (BAALBAKI) ainsi que le Vicaire Patriarcal, l'évêque Ephrem (MAALOULI), secrétaire général du Saint Synode ainsi que le secrétaire du Synode, l'Econome Père Georges (DIMAS). Ont été excusés : leurs Eminences Spiridon (ZAHLE), Constantin (BAGDAD-KOWAIT), Elie (TYR-SIDON), Antoine (MEXIQUE), Serge (CHILI), Damaskinos (BRESIL), Silouane (ARGENTINE) et Paul (AUSTRALIE). Etait présent dans la prière des pères membres du Saint Synode formulant leurs vœux pour sa libération, le métropolitain Paul (ALEP-ALEXANDRETTE), toujours en captivité.

Après la prière inaugurale, les membres du Synode ont commémoré feu Son Eminence le Métropolitain Philippe (SALIBA) [*Archevêque du diocèse Antiochien de New York et d'Amérique du Nord, nouvellement décédé*] pour toutes les contributions qu'il a apportées à l'Eglise du Christ et ont prié le Seigneur Ressuscité pour qu'Il l'entoure de l'éclat de Sa lumière.

Les membres du Synode ont évoqué la situation douloureuse que vivent les pays de la région (du Moyen Orient), et particulièrement la Syrie, en réaffirmant la constance de leur soutien à notre peuple dont le « Seigneur essuiera toute larme de ses yeux ». Ils ont renouvelé leur appel en faveur de la préservation des principes de la coexistence islamo-chrétienne en Syrie et au Liban et dans toutes les contrées de l'Orient et ont réaffirmé leurs prises de position précédentes à cet égard. Les membres du Synode ont renouvelé également leur appel insistant à la communauté internationale pour la libération de toutes les personnes enlevées et plus particulièrement, la libération des métropolitains d'Alep, Paul et Jean, toujours captifs depuis un an dans un contexte de silence arabe et international scandaleux.

Les membres du Synode ont appelé de même à l'accomplissement dans leurs délais respectifs, des échéances constitutionnelles en Syrie et au Liban de telle manière à préserver tous les fondements de l'Etat civil à savoir, notamment, la souveraineté, la stabilité et la coexistence qui sont bénéfiques à la croissance et à l'épanouissement de la personne humaine dans ces pays.

Les membres du Synode ont passé en revue la situation ecclésiale générale et discuté les derniers développements relatifs au conflit avec le Patriarcat de Jérusalem et indiqué à cet égard ce qui suit :

Attendu que le Patriarcat de Jérusalem a procédé le 4 mars 2013 à l'élection de l'Archimandrite MAKARIOS en tant que « archevêque du Qatar », après la création nouvelle d'un tel diocèse, qui fait partie de la juridiction de l'Archidiocèse de Bagdad, Kuwait, Presqu'île Arabique et de ses dépendances, qui relève de la juridiction canonique du Patriarcat d'Antioche.

Attendu que le Patriarcat de Jérusalem a procédé à l'ordination épiscopale de l'Archimandrite mentionné en date du 10 mars 2013 comme évêque titulaire de ce diocèse nouvellement créé, en dépit de l'objection du Patriarche d'Antioche tant sur la création de ce diocèse que sur l'élection en question, objection communiquée par le Patriarche d'Antioche par entretien téléphonique à Sa Béatitudo le Patriarche de Jérusalem et Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique.

Attendu que le Patriarche d'Antioche, a accompagné et fait suivre son objection orale, de deux lettres écrites datées du 6 et du 8 mars 2013, à l'attention de Sa Béatitudo le Patriarche de Jérusalem et de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique, sur lesquelles le Patriarche d'Antioche n'a reçu aucune réponse.

Attendu que le Saint Synode du Patriarcat d'Antioche qui s'est tenu en session extraordinaire le 13 mars 2013 pour évoquer cette question et ses conséquences, avait décidé de considérer l'initiative du Patriarcat de Jérusalem comme une agression à l'encontre des frontières canoniques du Patriarcat d'Antioche, et a demandé au Patriarcat de Jérusalem de reconsidérer sa position et de rétablir la situation antérieure le plus rapidement possible afin d'éviter toute décision de la part du Patriarcat d'Antioche qui peut aller jusqu'à la rupture de la communion et la remise en cause des relations inter-orthodoxes et des accords de Genève conclus dans le contexte des commissions préparatoires du Saint et Grand Concile Pan Orthodoxe et, en ce, compris, les accords qui concernent l'organisation de la diaspora orthodoxe.

Attendu que des délégations antiochiennes ont visité les Eglises orthodoxes sœurs pour évoquer avec elles cette affaire et pour ouvrir la voie aux solutions iréniques afin d'éviter les dangers qui peuvent menacer le plérôme de l'Eglise (orthodoxe).

Attendu que le Saint Synode de l'Eglise Antiochienne a passé en revue lors de sa première session ordinaire en juin 2013 les lettres échangées avec le Patriarcat de Jérusalem au sujet de ce différend, et a décidé d'accepter l'initiative prise par le Patriarcat Œcuménique pour tenir une réunion le vendredi 21 juin 2013 entre le Patriarcat d'Antioche et le Patriarcat de Jérusalem en présence d'une délégation du Patriarcat Œcuménique au siège du ministère grec des affaires étrangères.

Attendu que cette réunion qui s'est tenue à la date indiquée a abouti à la conclusion d'un accord en trois points entre les parties concernées qui consiste notamment à rétablir la situation telle qu'elle était avant l'ordination épiscopale et puis par la suite à étudier la forme de la présence pastorale du Patriarcat de Jérusalem au Qatar conformément à la tradition ecclésiale constante.

Attendu que le Patriarcat de Jérusalem s'est délié de cet accord en le répudiant et a poursuivi dans son agression étendue, en dépit de toutes les initiatives et des médiations entreprises par le Patriarcat Œcuménique et par le gouvernement grec pour résoudre cette crise selon les canons de l'Eglise dans un esprit irénique, le Saint Synode Antiochien qui a discuté de nouveau de cette affaire lors de sa deuxième session ordinaire d'octobre 2013 dans l'objectif de faire prévaloir la solution pacifique sur toute autre solution, a décidé de la nécessité de trouver une solution à cette crise dans un délai maximum de deux mois à partir de la date du synode d'octobre et a donné mandat à Sa Béatitudo le Patriarche, dans le cas où le Patriarcat de Jérusalem ne répondait pas positivement à la demande juste du Patriarcat d'Antioche de lever l'agression contre sa juridiction canonique, de prendre toutes les mesures nécessaires pour aboutir à ce résultat en ce compris la rupture de la communion avec le Patriarcat de Jérusalem.

Attendu que le Patriarche d'Antioche qui a reçu une invitation à prendre part à la rencontre des chefs des Eglises autocéphales orthodoxes, qui devait avoir lieu au siège du Patriarcat Œcuménique au Phanar entre le 6 et le 9 mars 2014, a décidé de suspendre l'exécution de cette décision et a demandé dans sa lettre de réponse à Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique d'œuvrer au règlement de ce différend avant la tenue de la SYNAXE des chefs des Eglises orthodoxes locales.

Attendu que cette crise n'a pas été traitée lors des réunions préparatoires de cette SYNAXE en vue de son règlement, et n'a pas été non plus mise à l'ordre du jour de la SYNAXE des chefs des Eglises orthodoxes en dépit de la demande faite dans ce sens par la délégation patriarcale antiochienne,

Attendu que toutes les tentatives pour le règlement de ce différend se sont heurtées à un mur d'échec, le Patriarcat Orthodoxe d'Antioche a décidé alors de suspendre sa signature sur la déclaration finale de la SYNAXE des chefs des Eglises orthodoxes autocéphales et de ne pas concélébrer ni de participer à la Divine Liturgie (de clôture de la SYNAXE) à l'occasion du Dimanche de l'Orthodoxie (le dimanche 9 mars 2014)

Sur la base de ce qui précède, et devant l'intransigeance du Patriarcat de Jérusalem et sa persistance à vouloir perpétuer l'agression à l'encontre de la juridiction canonique du Patriarcat d'Antioche en dépit de toutes les initiatives canoniques entreprises par notre Patriarcat pour éviter le recours à la rupture de communion avec le Patriarcat de Jérusalem, et devant l'incapacité des Eglises orthodoxes à contribuer au règlement de cette crise conformément aux exigences du droit canonique orthodoxe

Et devant l'insistance du Patriarche de Jérusalem à vouloir s'accrocher dans sa lettre du 29 février 2014, qui a été remise en mains propres à la délégation antiochienne lors de la rencontre de la SYNAXE des chefs des Eglises orthodoxes autocéphales au Patriarcat Œcuménique (du 6 au 9 mars 2014), dans laquelle le Patriarche de Jérusalem a renouvelé son allégation que « la Syrie et l'Arabie » font parties de la juridiction du Patriarcat de Jérusalem

Le Saint Synode Antiochien, Qui réaffirme le fait que l'Archidiocèse de Bagdad, du Kuwait, de la Presqu'île Arabique, et ses dépendances, est un des diocèses du Patriarcat d'Antioche dont la juridiction couvre les pays suivants : Iran, Irak, Kuwait, Bahrain, le Royaume d'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Qatar, le Sultanat d'Oman et le Yemen, et que toute présence orthodoxe dans l'un quelconque de ces pays devrait être conforme et prendre en compte la Tradition Orthodoxe établie et les règles du droit canonique qui régissent les relations entre les Eglises orthodoxes.

A décidé ce qui suit :

1. De demander au Patriarche d'Antioche de ne plus mentionner le Patriarche de Jérusalem dans les dyptiques (liste des noms des chefs des Eglises orthodoxes autocéphales qui sont en communion entre elles et qui sont commémorés réciproquement par les chefs d'Eglises à chaque Divine Liturgie) à l'occasion de sa mention des Patriarches et chefs des Eglises orthodoxes autocéphales
2. De supprimer le deuxième alinéa de la décision 2-5/2013 prise lors de la session ordinaire du saint synode antiochien d'octobre 2013 étant donné qu'elle a accompli l'objectif pour lequel elle a été prise, et de renouer avec la participation antiochienne telle qu'elle était avant la prise de la décision mentionnée, dans les assemblées épiscopales orthodoxes dans les pays de la diaspora
3. De demander à Sa Béatitude le Patriarche d'écrire aux chefs des Eglises orthodoxes autocéphales sœurs pour les informer des attendus et particularités de la présente décision et de leur demander d'agir pour le règlement de cette crise dont les conséquences vont aboutir à un empêchement du témoignage de l'unité orthodoxe
4. De donner mandat à Sa Béatitude le Patriarche de prendre les mesures nécessaires pour la mise en application de cette décision ou la cessation de ses effets dans le cas où les raisons qui ont conduit à cette prise de décision n'existent plus.

Les membres du Synode ont poursuivi l'étude des autres questions ecclésiales à l'ordre du jour et ont évoqué la question de la formation de la Conseil Disciplinaire Clérical d'Appel et ont approuvé la nouvelle composition des membres titulaires et intérimaires, comme suit :

- le métropolitain Elie (Beyrouth), président titulaire,
- le métropolitain Isaak (Allemagne), président intérimaire,
- l'évêque Athanasios (FAHD), membre titulaire,
- l'évêque Dimitri (CHARBAK), membre titulaire,
- l'évêque Nicolas (BAALBAKI) membre intérimaire,
- l'évêque Elie (THOME), membre intérimaire,
- l'Archimandrite Jean (BATCH), secrétaire général du Conseil
- l'Archimandrite Ibrahim (DAOUD), secrétaire général adjoint
- Maître Elie Nicolas MOUSSI, délégué général ecclésial de ce Conseil.

De même, les membres du Synode ont approuvé la liste annuelle des candidats possibles ayant aptitude à l'épiscopat.

En clôture des travaux, les membres du Synode ont prié pour la paix en Orient et dans le monde, et ont adressé la salutation pascale à tous leurs enfants et fidèles dans les pays de l'Eglise Mère et en Diaspora en leur demandant de bien vouloir prier pour que le Seigneur apporte Sa paix dans les contrées antiochiennes et qu'Il soulage les âmes de tout un chacun, par la force et l'espérance du Christ qui a vécu la Passion et qui est ressuscité des morts, et qu'Il couvre par la Lumière de sa sainte et glorieuse résurrection toute la création.
